

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 1 de 17

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

DINITROL 8550 Spray

UFI: 9U51-C3PD-800U-DAJ4

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Peintures et vernis

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: DINOL GmbH  
Rue: Pyrmonter Strasse 76  
Lieu: D-32676 Luegde  
Téléphone: + 49 (0) 5281 982980 Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860  
E-mail: msds@dinol.com  
Interlocuteur: Labor  
Service responsable: msds@dinol.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1; H222-H229  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
STOT SE 3; H335  
STOT SE 3; H336  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C9, aromatiques  
butane-1-ol; n-butanol  
Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane  
reaction mass of ethylbenzene and xylene

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 2 de 17

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222-H229-H318-H412

**Conseils de prudence**

P210-P211-P251-P280-P410+P412

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 3 de 17

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
115-10-6	diméthyl éther			50 - < 75 %
	204-065-8	603-019-00-8	01-2119472128-37	
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Liq.); H220 H280			
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques			10 - < 12,5 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			5 - < 10 %
	200-751-6	603-004-00-6	01-2119484630-38	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			5 - < 10 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
	reaction mass of ethylbenzene and xylene			5 - < 10 %
	905-588-0		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
100-41-4	éthylbenzène			< 2,5 %
	202-849-4	601-023-00-4	01-2119489370-35	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H332 H373 H304 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
128601-23-0	918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	10 - < 12,5 %
		dermique: DL50 = > 3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
71-36-3	200-751-6	butane-1-ol; n-butanol	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = >17 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 790 mg/kg	
	921-024-6	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = > 20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
	905-588-0	reaction mass of ethylbenzene and xylene	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 20 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 4500 ppm (gaz); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	< 2,5 %
		par inhalation: CL50 = 17,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 4500 ppm (gaz); dermique: DL50 = 15400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg	

**Information supplémentaire**

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### DINITROL 8550 Spray

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 4 de 17

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

##### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

##### Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée, État semi-conscient, Maux de tête.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser une protection respiratoire adéquate

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### DINITROL 8550 Spray

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 5 de 17

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

##### **Pour le nettoyage**

Assurer une aération suffisante.  
Bien nettoyer les surfaces contaminées.  
Ne pas rincer avec de l'eau.

##### **Autres informations**

Aucune information disponible.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Évacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.  
Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.  
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.  
Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 6 de 17

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
71-36-3	Alcool n-butylque	50	150		VLE (15 min)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 7 de 17

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	150 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	32 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	11 mg/kg p.c./jour
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	310 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	55 mg/m <sup>3</sup>
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
	reaction mass of ethylbenzene and xylene		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	211 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	180 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	289 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,8 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m <sup>3</sup>
100-41-4	éthylbenzène		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	77 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	293 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	180 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	15 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 8 de 17

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	
Eau douce		0,082 mg/l
Eau de mer		0,0082 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,178 mg/kg
Sédiment marin		0,0178 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2476 mg/l
Sol		0,015 mg/kg
reaction mass of ethylbenzene and xylene		
Eau douce		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,64 mg/kg
Sédiment marin		12,64 mg/kg
Sol		2,31 mg/kg
100-41-4	éthylbenzène	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		13,7 mg/kg
Sédiment marin		1,37 mg/kg
Intoxication secondaire		0,02 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		9,6 mg/l
Sol		2,68 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration:

PVA (alcool polyvinylique), Temps de pénétration:

NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration:

Caoutchouc butyle, Temps de pénétration:

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 9 de 17

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection de la peau**

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Protection respiratoire**

 Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.  
 appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A2/P3

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol	
Couleur:	transparent	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non applicable
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		0,7 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		26,2 vol. %
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		> 200 °C
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)		4000 hPa
Densité (à 20 °C):		0,8 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:		non déterminé

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion	
non déterminé	
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
non déterminé	

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:	non applicable
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	88,1 %
Teneur en corps solides:	11,7 %
Viscosité dynamique:	non déterminé

**Information supplémentaire**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 10 de 17

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 2282 mg/kg; ATE (cutanée) 5720 mg/kg; ATE (inhalation gaz) 19500 ppm

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 11 de 17

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 3160 mg/kg	Lapin		
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol				
	orale	DL50 790 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 3400 mg/kg	Lapin	GSETIS	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >17 mg/l	Rat		
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 20 mg/l	Rat		
	reaction mass of ethylbenzene and xylene				
	orale	DL50 4300 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 20 mg/l	Rat		
	inhalation gaz	ATE 4500 ppm			
100-41-4	éthylbenzène				
	orale	DL50 3500 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 15400 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 17,2 mg/l	Rat		
	inhalation gaz	ATE 4500 ppm			

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Hydrocarbures, C9, aromatiques; butane-1-ol; n-butanol)  
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C9, aromatiques; butane-1-ol; n-butanol;  
Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 12 de 17

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
128601-23-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1 - 10	96 h		
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1740	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>500	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1980	48 h		GESTIS
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	2250		Pseudomonas putida	16 h
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10-100	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	30-100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1 - 10	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	2,045	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	OCDE 301F	98%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 13 de 17

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	diméthyl éther	0,1
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	0,88
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	3,4-5,2
100-41-4	éthylbenzène	3,15

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 1950

**d'identification:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 14 de 17

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E0  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Marine polluant: no  
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959  
Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
Quantité exceptée: E0  
EmS: F-D, S-U

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
Passenger LQ: Y203  
Quantité exceptée: E0  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 15 de 17

IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz sous pression

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**Information supplémentaire**

Stowage Code:

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code:

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 88,14 % (661,9 g/l)

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 16 de 17

**Abréviations et acronymes**

Flam. Gas: Gaz inflammables  
 Aerosol: Aérosols  
 Press. Gas (Liq.): Gaz liquéfié  
 Flam. Liq: Liquide inflammable  
 Acute Tox: Toxicité aiguë  
 Asp. Tox: Danger par aspiration  
 Skin Irrit: Irritation cutanée  
 Eye Dam: Lésions oculaires graves  
 Eye Irrit: Irritation oculaire  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Dam. 1; H318	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H335	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 8550 Spray**

Date de révision: 31.10.2023

Code du produit: 34009

Page 17 de 17

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*